

# La concertation sur la pénibilité n'est pas encore morte et enterrée

**Daniel Bacquelaine voit dans le rapport des conciliateurs sociaux une possible sortie de crise sur le dossier pénibilité.**

**NATHALIE BAMPIS**

La concertation sociale sur les pensions n'est pas totalement morte. Pour poursuivre dans la métaphore, on pourrait dire qu'elle est entrée en salle de réanimation, sous l'impulsion des deux conciliateurs sociaux qui ont été nommés voici deux semaines par le gouvernement.

Etienne de Callatay et Paul Soete ont en effet fini leur job chirurgical. Ils ont décortiqué les positions des différentes parties, et tenté de tracer des pistes de sortie de crise pour résoudre le problème de la prise en compte de la pénibilité pour le départ à la pension (lire aussi L'Echo daté de mardi). Ils ont remis leur rapport ce mardi au ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine.

Ils n'ont pas mis les partenaires sociaux d'accord. Les syndicats persistent et signent dans leur volonté de

voir le cadre légal changé.

Avec les représentants patronaux, ils sont invités à présent à formuler leurs remarques sur le rapport remis par les conciliateurs. On risque donc d'être reparti pour un nouveau tour de piste, avec mise à plat de propositions, évaluations, recalages par les uns ou les autres (ou pas). Les conciliateurs examineront en tout cas les remarques, mais la balle reste dans le camp du gouvernement. C'est lui qui devra décider de la suite des travaux (et donc, d'un renvoi, ou non, de la patate chaude aux partenaires sociaux).

## Plusieurs pistes

«Le rapport présente plusieurs pistes intéressantes visant à faire aboutir le dossier, souligne Daniel Bacquelaine. Notamment celle visant à faire avancer le dossier selon un timing adapté à chaque régime de pension.» Le ministre voit donc dans le rapport une opportunité de continuer à travailler sur sa réforme en découplant les discussions du secteur public et du secteur privé. Discussions qui sont d'ailleurs nette-

ment plus avancées dans le secteur public, où deux syndicats sur trois ont déjà donné leur accord au projet de loi et à la liste des fonctions pénibles. Accord, faut-il nuancer, qui reste contesté par la N-VA et l'Open Vld au gouvernement... Mais cela, c'est une autre histoire.

Du côté des syndicats, que dit-on? La FGTB, la CSC et la CGSLB ont retenu le fait que les conciliateurs pointaient l'importance d'assurer des pensions décentes, et donc que le débat ne se résumait pas à une équation budgétaire (ce qu'ils dénoncent sans cesse dans le chef de la FEB ou du gouvernement). Ils soulignent aussi la nécessité d'avoir une politique de prévention efficace et des mesures d'accompagnement des travailleurs durant leur carrière. Les syndicats rejettent par contre plusieurs points, dont la proposition visant à responsabiliser les travailleurs dans le cadre de la pénibilité. «Ce sont les employeurs qui décident de l'organisation du travail et des conditions de travail, et les travailleurs paient déjà un lourd tribut dans la mesure où c'est leur santé qui est engagée.»

«Le rapport présente plusieurs pistes intéressantes visant à faire aboutir le dossier.»

**DANIEL BACQUELAINE**  
MINISTRE DES PENSIONS